



Secrétariat Général

Direction générale des  
ressources humaines

Sous-direction du recrutement

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

## **Concours du second degré – Rapport de jury**

**Session 2012**

**CAPES INTERNE DE LETTRES CLASSIQUES**

**Rapport de jury présenté par**

**Monsieur Charles MAZOUER**

**Professeur des Universités**

**Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury**

## SOMMAIRE

Composition du jury.....	3
Rapport du Président.....	6
Rapport sur l'épreuve d'admissibilité : Dossier de la RAEP (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience professionnelle).....	15
Rapport sur l'épreuve d'admission.....	20

Secrétariat général  
Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative

- Vu l'arrêté du 4 mai 2011 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),

- Vu l'arrêté du 4 mai 2011 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés (CAER-CAPES),

- Vu l'arrêté du 7 juin 2011, modifié par l'arrêté du 15 septembre 2011, désignant les présidents des jurys des concours internes du CAPES et des CAER-CAPES ouverts au titre de la session 2012,

- Vu les propositions du président de jury,

**ARRETE**

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPES et du CAER-CAPES, section lettres classiques est constitué comme suit pour la session 2012 :

**Président**

M. Charles MAZOUER  
Professeur des universités

Académie de BORDEAUX

**Vice-Président**

M. Henri MARGULIEW  
Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional

Académie de VERSAILLES

**Membres du jury**

M. Daniel BACHÉLET  
Professeur agrégé

Académie de GRENOBLE

Mme Héliène BODENEZ  
EC.R professeur agrégé

Académie de PARIS

Mme DOMINIQUE DUGOUA  
Professeur agrégé

Académie de BORDEAUX

M. Thomas GUARD  
Maître de conférences des universités

Académie de BESANCON

Mme Monique LEGRAND  
Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional

Académie de VERSAILLES

Mme Corinne MARTINON-DESHORS  
Professeur agrégé

Académie de VERSAILLES

M. Daniel NIGOUL  
Professeur agrégé

Académie de MONTPELLIER

Mme EDITH PAYEUX  
Professeur agrégé

Académie de VERSAILLES

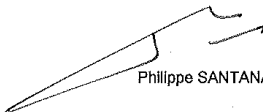
Mme Sylvie PEDROARENA  
Professeur agrégé

Académie de BESANCON

Article 2 : La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 16 janvier 2012

Pour le ministre de l'éducation nationale,  
de la jeunesse et de la vie associative,  
et par délégation,  
le sous-directeur du recrutement



Philippe SANTANA



Ministère de l'Enseignement  
Supérieur et de la Recherche

Secrétariat général  
Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative

- Vu l'arrêté du 4 mai 2011 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 4 mai 2011 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture du concours externe d'accès à une liste d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré (CAFEP-CAPES),
- Vu l'arrêté du 7 juin 2011, modifié par l'arrêté du 15 septembre 2011, désignant les présidents des jurys des concours externes du CAPES et des CAFEP-CAPES ouverts au titre de la session 2012,
- Vu l'arrêté du 16 janvier 2012 nommant le jury du concours interne du CAPES et du CAFEP-CAPES, section lettres classiques à la session 2012,
- Vu les propositions du président de jury,

**ARRETE**

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté susvisé en date du 16 janvier 2012 sont complétées comme suit :

Lire :

M. Hervé PRIGENT  
Inspecteur d'académie/Inspecteur pédagogique régional

Académie de RENNES

Article 2 : La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 20 janvier 2012

Pour le ministre de l'éducation nationale,  
de la jeunesse et de la vie associative,  
et par délégation,  
le sous-directeur du recrutement

  
Philippe SANTANA

## RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le concours 2012 est le premier qui s'est tenu selon la nouvelle formule, sans épreuve d'admissibilité disciplinaire, mais avec la présentation d'un dossier RAEP qui devait sélectionner les candidats admissibles.

### *Éléments statistiques*

#### **CAPES interne**

#### **Bilan de l'admissibilité**

**Concours : EBI CAPES INTERNE**

**Section / option : 0201E LETTRES CLASSIQUES**

Nombre de candidats inscrits : 110

Nombre de candidats non éliminés : 55 Soit : 50.00 % des inscrits.

*Le nombre de candidats non éliminés correspond aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire (AB, CB, 00.00, NV).*

Nombre de candidats admissibles : 27 Soit : 49.09 % des non éliminés.

#### **Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admissibilité**

Moyenne des candidats non éliminés : 08.23 *(soit une moyenne de : 08.23/ 20 )*

Moyenne des candidats admissibles : 11.07 *(soit une moyenne de : 11.07/ 20 )*

#### **Rappel**

Nombre de postes : 12

Barre d'admissibilité : 09.00 *(soit un total de : 09.00/ 20 )*

*(Total des coefficients des épreuves d'admissibilité : 1 )*

## Bilan de l'admission

**Concours :** EBI CAPES INTERNE

**Section / option :** 0201E LETTRES CLASSIQUES

Nombre de candidats admissibles : 27

Nombre de candidats non éliminés : 27 Soit : 100.00 % des admissibles.

*Le nombre de candidats non éliminés correspond aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire (AB, CB, 00.00, NV).*

Nombre de candidats admis sur liste principale : 12 Soit : 44.44 % des non éliminés.

Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire : 0

Nombre de candidats admis à titre étranger : 0

### Moyenne portant sur le total général (total de l'admissibilité + total de l'admission)

Moyenne des candidats non éliminés : 27.00 *(soit une moyenne de :09.00/ 20)*

Moyenne des candidats admis sur liste principale : 32.25 *(soit une moyenne de : 10.75/ 20)*

### Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admission

Moyenne des candidats non éliminés : 15.93 *(soit une moyenne de : 07.96/ 20)*

Moyenne des candidats admis sur liste principale : 20.00 *(soit une moyenne de : 10.00/ 20)*

### Rappel

Nombre de postes : 12

Barre de la liste principale : 28.00*(soit un total de : 09.33/ 20)*

*(Total des coefficients : 3 dont admissibilité : 1 admission : 2 )*

Le concours ouvert cette année proposait 12 postes (contre 8 en 2011 et 5 en 2010), pour un nombre d'inscrits assez nettement supérieur. On ne peut que déplorer à nouveau que la moitié des inscrits n'aient pas envoyé le dossier RAEP qui constitue la nouvelle admissibilité. Il serait urgent de réfléchir sur les causes générales de cette désaffection catastrophique pour le métier d'enseignant. En fixant la barre d'admissibilité à 9/20, nous avons entendu 27 candidats à l'épreuve orale. Afin de pourvoir tous les postes offerts par le Ministère, la barre d'admission a été automatiquement fixée à 9, 33/20 (11,25 l'an dernier) – ce qui reste correct.

### Accès échelle rémunération CAPES-Privé

#### Bilan de l'admissibilité

**Concours :** EBH ACCES ECHELLE REMUNERATION CAPES-PRIVE

**Section / option :** 0201E LETTRES CLASSIQUES

Nombre de candidats inscrits : 50

Nombre de candidats non éliminés : 36 Soit : 72.00 % des inscrits.

*Le nombre de candidats non éliminés correspond aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire (AB, CB, 00.00, NV).*

Nombre de candidats admissibles : 21 Soit : 58.33 % des non éliminés.

#### Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admissibilité

Moyenne des candidats non éliminés : 09.25 (soit une moyenne de : 09.25/ 20 )

Moyenne des candidats admissibles : 11.74 (soit une moyenne de : 11.74/ 20 )

#### Rappel

Nombre de postes : 9

Barre d'admissibilité : 09.00 (soit un total de : 09.00/ 20 )

(Total des coefficients des épreuves d'admissibilité : 1 )



## Bilan de l'admission

**Concours :** EBH ACCES ECHELLE REMUNERATION CAPES-PRIVE

**Section / option :** 0201E LETTRES CLASSIQUES

Nombre de candidats admissibles : 21

Nombre de candidats non éliminés : 21 Soit : 100.00 % des admissibles.

*Le nombre de candidats non éliminés correspond aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire (AB, CB, 00.00, NV).*

Nombre de candidats admis sur liste principale : 9 Soit : 42.86 % des non éliminés.

Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire : 0

Nombre de candidats admis à titre étranger : 0

## Moyenne portant SUR le total général (total de l'admissibilité + total de l'admission)

Moyenne des candidats non éliminés : 30.69 *(soit une moyenne de : 10.23/ 20)*

Moyenne des candidats admis sur liste principale : 37.72 *(soit une moyenne de : 12.57/ 20)*

## Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admission

Moyenne des candidats non éliminés : 18.95 *(soit une moyenne de : 09.48/ 20)*

Moyenne des candidats admis sur liste principale : 25.56 *(soit une moyenne de : 12.78/ 20)*

## Rappel

Nombre de postes : 9

*(Total des coefficients : 3 dont admissibilité : 1 admission : 2 )*

Le nombre de contrats offerts pour ce concours a légèrement baissé par rapport à l'an dernier (9 au lieu de 10) – mais il n'y avait que 5 contrats en 2010. Le nombre des candidats a aussi baissé : 50 au lieu de 65. Seuls 28 % de ces candidats se sont désistés. Comme pour le CAPES public, la barre d'admissibilité s'est trouvée fixée à 9/20. Tous les contrats offerts ont pu être pourvus, avec une barre d'admission à 10,33/20 (12,63/20 en 2011). On constate une fois encore que tant la moyenne de l'oral des admis que la moyenne portant sur le total général (RAEP et oral) des admis sont supérieures à celles du concours public.

## *Les épreuves*

Le Président ne saurait se substituer aux rapporteurs de l'épreuve de l'écrit et de celle de l'oral. Il recommande vivement la lecture et la méditation de ces rapports, en particulier de celui qui concerne la RAEP, qui est l'épreuve nouvelle. Il remercie les rapporteurs qui ont accepté de faire la synthèse des observations de leurs collègues et de rédiger ces rapports. Il remercie également l'ensemble du jury qui, malgré des réticences justifiées concernant le dossier de la RAEP, a tenu à faire face à cette nouveauté, dans le respect absolu, quant à lui, de la loi.

Je me contente donc de trois remarques générales.

1/ Comme je l'avais indiqué dans mon rapport du précédent concours, la suppression de l'épreuve disciplinaire continue de nous paraître très regrettable, car la première mission d'un concours de recrutement de professeurs consiste à vérifier leur niveau académique dans les matières qu'ils enseigneront. Et nous souhaiterions vivement que cette épreuve disciplinaire soit rétablie.

Elle a été remplacée par le dossier de l'épreuve de RAEP, qui ne peut évidemment avoir la même fonction. Il s'agit en effet du rapport d'une expérience d'enseignement, censé permettre de juger les qualités pédagogiques diverses des candidats – un récit, non une situation d'enseignement réelle et concrète, devant des élèves, qui seule, de manière directe, permet d'évaluer un professeur. De fait, si la moyenne des notes obtenues (8,23 pour le public et 9,17 pour le privé) n'a rien d'indigne, et si ce dossier permet de saisir et d'apprécier quelques aspects de la technique pédagogique des candidats, il est apparu derechef au jury que ce dossier ne permettait pas véritablement, avec une justesse et une justice exactes, de classer ces candidats à l'enseignement des Lettres classiques.

Je pense que cette épreuve restera la même pour la prochaine session. J'invite donc encore une fois les candidats du concours 2013 à bien lire le rapport qui suit et à se reporter à la « Note de commentaire à l'épreuve d'admissibilité du CAPES interne de Lettres classiques », rédigée par moi en 2012, mise alors en ligne, et qu'on trouvera en annexe du présent rapport.

2/ Les petites phrases de latin ou de grec, que les candidats doivent traduire sans préparation et sans dictionnaire au cours de l'entretien d'oral, qui compliquent l'épreuve, ne peuvent prétendre remplacer une version latine ou une version grecque à l'écrit. Néanmoins, elles fournissent une indication : le niveau des candidats en langues anciennes laisse trop souvent à désirer ; le grec, en particulier, semble le point faible de beaucoup. C'est inquiétant. Je rappelle que les professeurs de Lettres classiques sont destinés à enseigner trois disciplines, dont les langues et cultures latines et grecques. Des concours de Lettres modernes sont ouverts pour ceux qui ignorent les langues anciennes.

3/ Enfin, ce qu'on a lu et entendu des candidats invite à préciser une exigence banale, mais qui semble devoir être répétée : un concours se prépare ! Il est évident, qu'en vue du concours, les candidats doivent s'habituer à une réflexion sur leur pratique pédagogique (beaucoup sont déjà dans l'enseignement) et s'entraîner en langues anciennes.

\*

Dans ces conditions, le Président ne peut qu'encourager de futurs candidats, désireux d'acquérir un statut réel de titulaires dans le système éducatif, à se préparer aux épreuves actuelles et à persister dans ces épreuves.

Charles MAZOUER

## **ANNEXE : Note de commentaire à l'épreuve d'admissibilité du CAPES interne de Lettres classiques**

1. Pour commencer, les candidats auront médité des textes importants, qui régissent leur vie professionnelle ou qui donnent des indications spécifiques sur l'épreuve de la RAEP. Les dix compétences professionnelles, définies il y a deux ans au B.O., sont leurs tables de la loi. Le dossier s'inscrit à cet horizon. Plus précisément, ils feront une lecture attentive de l'Annexe II bis du décret qui définit les grandes lignes du contenu du dossier de six pages, partie principale de la RAEP. Faire la synthèse des deux paragraphes consacrés à cet objet leur sera déjà un exercice salutaire ! Je reproduis, sans rien y changer, les critères d'appréciation des dossiers qui sont imposés par le texte officiel et qui seront évidemment appliqués par le jury, d'une manière ou d'une autre :
  - La pertinence du choix de l'activité décrite ;
  - La maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite ;
  - La structuration du propos ;
  - La prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
  - La justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
  - La qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.
  
2. Le jury de Lettres classiques se tiendra à la plus grande prudence et à la plus grande circonspection étant donné les conditions de l'admissibilité. Sa mission, fort peu aisée en l'occurrence, sera en effet de juger en vérité un rapport alors qu'il est impossible de dialoguer avec le candidat auteur de ce rapport, afin d'apprécier l'authenticité du récit ou du compte rendu qu'il produit d'une réalité insaisissable par le jury ; puis de classer en toute équité. N'oublions pas que le classement des dossiers doit discriminer des candidats qui seront exclus du concours et d'autres qui pourront faire leurs preuves à l'oral !
  
3. Des dossiers qui présenteraient une expérience idéale et surtout idéalisée, qui répondrait systématiquement à toutes bonnes règles en la matière, seraient peu crédibles. Pour le jury, le dossier RAEP n'est pas un exercice de communication et il ne s'agit pas, pour les candidats – comme on a pu le lire sur un site académique – de savoir « se vendre ». C'est-à-dire que le jury appréciera avant tout la présence de l'esprit critique du candidat sur sa propre expérience, son jugement, le recul qu'il est capable de prendre. On peut faire un excellent dossier sur une réalisation pédagogique moyennement réussie dans la réalité !

4. Le jury relèguera très vite en fin de liste les dossiers qui ne seront pas présentés dans une forme parfaite – c'est la moindre des choses pour des professeurs de Lettres qui veulent être titularisés ! Orthographe et langue impeccables ; structuration du propos ; clarté et aisance des développements.
5. Il s'attachera ensuite à l'activité que le candidat a choisi de rapporter. En premier lieu à la pertinence de ce choix. Les objectifs sont-ils clairement définis ? Sont-ils justifiés ? L'activité proposée est-elle conforme aux programmes, bien située dans la progression annuelle ? C'est là qu'intervient la maîtrise des enjeux – enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques – dont les candidats doivent avoir une claire conscience quand ils choisissent telle ou telle activité ou séquence.
6. Sera ensuite prise en compte la progression de l'activité : sa durée, ses étapes et ses équilibres, sa cohérence. Quels documents et quels supports sont utilisés, dont les TICE ?
7. Enfin, le jury attend des indications et surtout des réflexions sur les résultats de l'activité qui est décrite. Comment a-t-elle été évaluée et quelle est la pertinence de cette évaluation, compte tenu de la diversité des élèves ? Comme le professeur lui-même juge finalement son action et sa séquence ? C'est dire que, de bout en bout, le jury attend des dossiers non seulement une description mais un regard distancié et critique.

Le Président du jury

**RAPPORT SUR L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ : DOSSIER DE RAEP  
(RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE)**

**Rapport de Madame Corinne Martinon-Deshors**

**Bilan**

Le jury a eu à examiner 91 dossiers : 45 dossiers de LCA et 46 de Français.

Dossiers/ notes	<7	Entre 7 et 10	Entre 10 et 13	>13	moyenne
LCA	12	20	10	3	8.59
Français	15	16	7	8	8.67

Dans le but d'accompagner la préparation des futurs candidats, ce rapport se propose, à partir de l'analyse de quelques dossiers et de leur évaluation, de dégager des conseils de méthode, aisément applicables et surtout, on l'espère, clairs.

**Remarques générales**

- **Premier point : la discipline d'inscription**

Le choix de la discipline ne conditionne pas la réussite. Certains dossiers proposent, sans originalité ni trait personnel repérable, une séquence d'enseignement qui a fait ses preuves, maintes fois rencontrée dans les classes : par exemple, la présentation rédigée d'une séquence d'un manuel de Français, en usage dans de nombreux établissements, aisément identifiable, ou la transcription dactylographiée d'exercices puisés dans un manuel de langues anciennes, en particulier de grec.

Le jury s'est même demandé s'il ne s'agissait pas, dans ce cas, d'une stratégie consistant à choisir, pour le dossier, la discipline dans laquelle on ne souhaite pas être interrogé à l'oral, en cas d'admissibilité. Le fait de présenter une expérience sans y apporter d'implication personnelle manifeste a paru révélateur d'un certain malaise face à la discipline. Or le jury doit recruter de futurs enseignants de Lettres classiques, c'est-à-dire compétents en trois domaines, même si rien n'est plus naturel qu'une préférence, voire une certaine spécialisation. Cette triple compétence fait au reste la force des Lettres classiques.

- **Deuxième point : la validation du dossier**

Pour cette première session, le jury a fait preuve d'indulgence en n'éliminant pas les dossiers qui ne répondaient pas à cette exigence énoncée par l'arrêté du 27 avril 2011 : « L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites ».

Dans le cas où un candidat n'aurait pas d'expérience d'enseignement dans le second degré, encore pourrait-il avec pertinence examiner ce qui, dans des activités de formation d'adultes, ou dans la conduite d'une classe dans le premier degré, lui donne les moyens de devenir un bon professeur du secondaire. Mais même dans ces cas, toutefois rares, la validation du dossier par un responsable hiérarchique est à la fois possible et indispensable.

- **Troisième point : la langue**

La note de commentaire rédigée par le Président du jury avertissait que celui-ci prêterait une grande attention à la présentation des dossiers. Aussi le jury, tout en restant compréhensif, tient-il à rappeler les exigences incontournables en matière d'orthographe et surtout, de langue. En effet, un enseignant représente un modèle pour ses élèves : son langage définit pour eux la norme.

Le jury a été très sensible à un certain nombre de relâchements récurrents. Si l'on pardonne une étourderie d'orthographe lexicale, on n'admet pas l'absence répétée d'accords du verbe avec un sujet inversé ou des sujets coordonnés ; il est également difficile d'admettre des incorrections dans un système hypothétique ou la confusion, pour les verbes du premier groupe, des finales du participe et de l'infinitif.

D'autre part, un professeur ne saurait employer le verbe « *booster* » à la place de « stimuler » ni « démarrer » à la place de « commencer ». Cette complaisance envers des expressions familières et à la mode, fût-elle passagère, est inquiétante et laisse supposer un usage systématiquement relâché de la langue.

Ces quelques exemples suffisent : l'objet d'un rapport n'est pas d'établir un sottisier. Mais il se doit de souligner que le laisser-aller, syntaxique ou langagier, ne convient pas à des professeurs enseignant une culture *classique*.

- **Présentation du dossier de RAEP**

Pour mémoire, il est rappelé qu'il convient de respecter les normes de présentation, précisées sur le site du ministère<sup>1</sup> : le dossier est constitué de **8 pages maximum (2 pages maximum pour la première partie et 6 pages maximum pour la seconde)**, dactylographiées en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21x 29, 7 ; dimension des marges : 2,5 cm ; en-tête et pied de page: 1,25 cm. Les paragraphes ne présentent pas de retrait.

---

<sup>1</sup>[http://www.education.gouv.fr/cid4929/nouvelle-epreuve-d-admissibilite-de-certains-concours-internes.html#Dossier\\_de%20RAEP](http://www.education.gouv.fr/cid4929/nouvelle-epreuve-d-admissibilite-de-certains-concours-internes.html#Dossier_de%20RAEP)



## Conseils de méthode

Étant donné le caractère nouveau de l'épreuve, les remarques qui suivent ne reflètent pas une *doxa* préétablie ; elles s'appuient sur les observations du jury et n'ont d'autre objet que de résumer les critères qui fondent son évaluation.

### **PARTIE 1 – « Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle »**

Il s'agit pour le candidat de présenter les « responsabilités qui lui ont été confiées », c'est-à-dire les « étapes de son parcours professionnel » : on attend certes une présentation chronologique (précision des dates, des lieux, des établissements) mais également une réflexion ; en effet, l'expression « le candidat décrit » ne doit pas être comprise comme une invitation à écrire une narration poétique, encore moins une « Histoire de ma vie », pas plus qu'à se livrer à une dramatisation d'événements personnels, certes importants dans l'existence, mais non dans un dossier de compétences professionnelles ; ce que le jury souhaite trouver, c'est, associée à l'exposé des responsabilités, une analyse brève des acquis de ces expériences comptant dans un parcours formatif, et construisant les compétences nécessaires dans l'exercice d'une mission d'enseignant.

Que comprendre sous le terme « responsabilités » ? Il ne s'agit pas d'énumérer simplement des classes, mais bien plutôt de faire apparaître ce que les différents postes ont impliqué (visées précises, méthodes particulières etc.) et les capacités d'adaptation aux objectifs induits par la situation évoquée. Le candidat choisira ainsi des expériences qui lui permettent de manifester une réelle capacité d'analyse et de perception des enjeux ; le jury, quant à lui, appréciera la capacité du candidat à prendre une certaine distance avec lui-même.

### **PARTIE 2 – « Le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative »**

Le contenu de cette partie implique plusieurs axes de réflexion préalable, portant sur :

- **le choix de l'expérience** : les dossiers – rares toutefois – qui ont cru devoir ne présenter que des réussites, « une expérience idéale et surtout idéalisée » (Note de commentaire, *loc.cit.*), se sont avérés moins crédibles que d'autres qui, plus humblement ou plus habilement, ont fait apparaître, en proportion variable, des succès, des hésitations voire des échecs.

- **la durée** de la période concernée : il est difficile, non seulement de présenter mais surtout d'analyser de grandes plages de temps ; l'espace dévolu à un dossier ne permet pas de couvrir une année complète, ni même un trimestre entier. Il est donc préférable de s'en tenir à une période (en collège) ou à une séquence (en lycée), qui sont les unités privilégiées d'enseignement.

- **le plan** : le jury a rencontré plusieurs organisations qui lui ont paru également acceptables ; par exemple, présentation d'une séquence entière et analyse d'une seule séance. Naturellement dans ce cas, il est recommandé de justifier le choix de celle-ci.

Le jury a accepté aussi tel plan consistant à décrire successivement les séances d'une période en les faisant suivre chacune d'un moment d'analyse.

En revanche, une description minutieuse, voire atomisée de la séquence, dépourvue de vision d'ensemble, souligne malencontreusement l'absence de projet pédagogique.

- **la présentation** des faits : elle doit annoncer le niveau de la classe, le cadre institutionnel (programme, inscription dans le Socle commun, objet d'étude, projet d'établissement...) et les visées théoriques et pédagogiques : en effet, dans la pratique, toute séquence est précédée d'une réflexion didactique, conduite par le professeur pour fixer les objectifs qu'il se propose d'atteindre, les notions à enseigner, puis la mise en œuvre pédagogique précisant les savoirs, savoir-faire et compétences qu'il compte mobiliser.

Une des dérives serait toutefois de s'en tenir à une simple reproduction des programmes ou du Socle commun ; en revanche, le jury a pu lire avec plaisir, dans le cadre de ce dernier, une reprise de certaines compétences, déclinées en fonction de la séance décrite.

À ce stade de la conception du dossier, il s'agit de développer **une analyse** : c'est là que se manifeste la compétence professionnelle du candidat et sa distance par rapport à sa pratique. « Le jury appréciera avant tout la présence de l'esprit critique du candidat sur sa propre expérience, son jugement, le recul qu'il est capable de prendre » (Note de commentaire, *loc.cit.*). Autrement dit, il s'agit d'identifier et de cerner les causes des réussites comme des échecs.

Les meilleurs dossiers ont su s'interroger sur les points suivants :

- quel diagnostic a été construit : un compte rendu succinct vaut mieux à cet endroit que la simple évocation d'un bilan initial ;

- quels étaient les objectifs poursuivis (voir plus haut) ;

- quels supports ont été choisis : en relation avec les documents complémentaires joints par exemple ; ainsi, un dossier explique la raison pour laquelle l'enseignement de la lecture s'est fondé sur des textes courts comportant une chute, en analysant assez précisément les processus par lesquels les élèves s'approprient les effets de rythme et d'ordre dans le récit, ou jouent avec les horizons d'attente ;

- quelle démarche a été suivie : il s'agit de justifier, en fonction des supports et du diagnostic, les moyens de progression employés. Ainsi, un candidat a analysé avec pertinence l'usage possible de relevés systématiques (non seulement champs lexicaux, mais aussi systèmes verbaux ou hypothétiques...), montrant comment user d'attention et de rigueur dans la lecture ;

- quels exercices, quelles activités ont été programmés : dans un dossier sont évoquées diverses méthodes accompagnant la lecture orale de textes courts, les apports de chacune d'elles aux élèves étant décrits avec précision. En revanche, on ne se contentera pas d'écrire que chaque texte fait l'objet d'un point de grammaire, même en donnant des exemples, mais on indiquera les raisons qui ont présidé au choix de ces faits de langue, notamment en rapport avec le sens du texte, et la démarche (inductive ? déductive ? fondée sur un repérage?) qui a été utilisée.

On évitera, dans la rédaction, la nomenclature répétitive des actions du professeur : « je demande ...je pose des questions...je projette... », si elle ne s'accompagne pas d'une réflexion sur leur pertinence et leurs effets. De même il est inutile et même nuisible d'entrer

dans des détails de pure pédagogie, comme l'organisation d'une classe en binômes, les déplacements au CDI ... à moins d'en faire l'armature même de l'analyse.

Enfin, on évitera de développer des constats d'ordre psychologique sans les mettre en rapport avec une démarche d'enseignement : si l'on a constaté qu'« une mauvaise note fait pleurer les élèves », ce sera l'occasion sans doute de s'interroger sur la docimologie en général, et en particulier, sur la différence entre noter et évaluer.

- Quelles évaluations ont été pratiquées : sans livrer l'intégralité d'un devoir final ou d'un questionnaire, on préférera expliquer quel type d'exercice ou d'activité a permis de mesurer les résultats de l'enseignement ; là encore, le recul est fondamental : ainsi, un enseignant s'étonne qu'un élève soit incapable de reconnaître dans une évaluation finale une forme apprise en cours de séquence ; mais il ne cherche pas à identifier le processus qui a conduit l'élève à l'erreur, et ne peut donc envisager les moyens d'y remédier.

Un autre dossier, au demeurant bien évalué, après avoir énuméré les acquis grammaticaux d'une séance de latin, envisage un prolongement qui aurait pu être mis en place ; celui-ci concerne la dimension littéraire du passage ; le jury, tout en trouvant l'idée pertinente, a regretté qu'aucun lien ne soit établi clairement entre la langue et la lecture

On n'oubliera pas de ménager, à la fin de l'analyse, **une réflexion sur les résultats** de l'enseignement dispensé : il s'agit de présenter les réussites et les limites de son projet.

Comme il a été dit précédemment, le dossier ne peut se conclure sur la seule satisfaction du professeur à la fin de son travail : au reste, l'analyse des réussites est, dans la pratique, une entreprise aussi ardue que celle des difficultés rencontrées. Le jury a alors apprécié que des dossiers aient manifesté de réels efforts pour mettre en lumière les procédures déployées par les élèves et montrer comment elles ont contribué à faire atteindre les objectifs de la séance.

On comprend bien que dresser un catalogue de succès ou d'échecs ne saurait suffire : ainsi, en remarquant qu'il subsiste des difficultés dans tel domaine d'apprentissage, il serait bon d'amorcer une réflexion sur les causes de cette persistance, sur les raisons pour lesquelles des obstacles n'avaient pas été prévus lors de la conception de la séance, sur les moyens grâce auxquels ils auraient pu, ou pourraient être à l'avenir, surmontés ou contournés.

Il s'agit en somme de refermer le dossier sur une vraie réflexion didactique construite à partir d'une situation particulière.

Ainsi conçu, le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle reflète avant tout les apports d'une expérience personnelle ; le regard porté par un professeur sur sa pratique lui est propre et le définit. C'est cette individualité irréductible, inscrite dans un cadre à la fois institutionnel et théorique, que le jury souhaite reconnaître à la lecture d'un dossier, pour lui confier, en tant que professeur titulaire, la charge d'enseigner le français, le latin et le grec.

# **RAPPORT SUR L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION**

**Rapport de Madame Monique LEGRAND**

**IA-IPR de Lettres**

## **NOUVELLES MODALITÉS**

Texte de référence : J.O. n° 102 du 3 mai 2011 texte n° 21 :

**L'épreuve comporte à présent deux parties et sa durée a augmenté :**

1. **"Analyse d'une situation d'enseignement" tenant compte du niveau (collège ou lycée) choisi par le candidat.**
2. **"Traduction improvisée sans dictionnaire, d'un court texte de latin ou de grec choisi par le jury parmi les auteurs du programme des classes de lycée."**

**Coefficient 2 - préparation deux heures - durée totale 1 h 25**

### **1. Déroulement de l'épreuve**

L'épreuve orale d'admission, intitulée « analyse d'une situation d'enseignement », est une épreuve sur dossier, de coefficient 2. Le candidat est invité à porter un regard critique sur le dossier proposé, il n'a pas à construire de séquence.

Les oraux d'admission se sont déroulés les 12 et 13 mai 2012 dans les locaux du lycée Jean-Baptiste Say à Paris.

L'épreuve durait trois heures vingt-cinq minutes en tout, réparties de la façon suivante : 2 heures de préparation individuelle, 30 minutes d'exposé devant le jury, 45 minutes d'entretien

avec le jury et 10 minutes de traduction improvisée, sans dictionnaire, d'un court texte de latin ou de grec choisi parmi les auteurs du programme.

La préparation prenait appui sur un dossier dont les candidats devaient lire et analyser les documents afin de construire un exposé rendant compte de leur analyse et commentant les documents fournis. Ce dossier, préparé par le jury, **tenait compte du niveau d'enseignement dans lequel le candidat avait une expérience**, et portait sur le français si le dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (R.A.E.P.) portait sur une langue ancienne ; il portait sur une langue ancienne si le dossier de RAEP portait sur le français. Pour cette session, les candidats avaient présenté 45 dossiers de RAEP en Langues et Cultures de l'Antiquité, et 46 en français.

Pendant son exposé, le candidat devait préciser, en des remarques ordonnées, l'utilisation pertinente qu'il ferait de ces documents pour la classe indiquée dans le dossier. Il devait définir des objectifs, exposer les modalités et la progression de sa démarche, proposer des exercices et des activités, expliciter les résultats attendus, les évaluations envisagées, c'est-à-dire montrer ses compétences disciplinaires et didactiques.

L'entretien, mené par le jury, portait sur la situation d'enseignement proposée et visait à approfondir, éclaircir et élargir la réflexion engagée par l'exposé à travers des échanges moins formels mais qui permettaient d'évaluer la culture générale du candidat. Il était éventuellement étendu à certains aspects de son expérience professionnelle. Il incluait un temps d'interrogation relatif à la maîtrise de la langue française comportant une question d'identification d'une forme ou d'une fonction.

Une durée de dix minutes était affectée à la traduction improvisée, qui permettait au candidat de prendre connaissance du texte et d'en préparer la traduction, de la traduire, puis de la livrer au jury, sans la commenter.

## **2. Les dossiers fournis par le jury**

Les dossiers concernaient les niveaux d'enseignement de la Sixième à la Seconde ; 47% pour les langues et cultures de l'Antiquité, et 53% en français. S'il est vrai que cette répartition ne reflète pas exactement la réalité des services proposés dans les établissements scolaires, où les langues de l'Antiquité sont moins enseignées que le français, nous le disons néanmoins à nouveau cette année encore, l'épreuve a pour but de certifier que le candidat sera

apte à enseigner chacune de ces langues si l'occasion lui en est donnée, **y compris le grec, qui doit donc être travaillé pour l'épreuve au même titre que le latin et le français.**

Les documents à analyser étaient en majorité des extraits de manuels : textes, exercices, leçons, documents iconographiques ; de fait, tout document qu'un professeur est amené à consulter ou à produire dans sa vie professionnelle peut constituer un objet d'analyse (y compris copie d'élève, cahier de textes, sujet d'examen, etc.).

En français, les dossiers ont porté sur des situations pédagogiques variées : étude comparative de deux chapitres sur un même objet d'étude (la poésie lyrique), étude d'un extrait de nouvelle (*La Parure*) et de sa transposition à l'écran par Claude Chabrol, ou proposition d'un objet d'étude (écrit épistolaire, poésie). Comme l'an dernier, les auteurs abordés étaient répartis entre classiques et modernes, entre textes incontournables ou moins connus.

Pour les langues de l'Antiquité, les thèmes proposés par les dossiers de latin avaient trait aux jeux et loisirs publics, à l'étude d'un extrait de séquence sur *L'Énéide* ou de la subordonnée relative en Cinquième ; les dossiers de grec proposaient une mise en regard de deux extraits de manuels de Quatrième pour construire une des premières séances de grec, abordaient le thème de l'Éducation en Troisième, une monographie d'Héraclès en Seconde. Là encore, les candidats étaient invités à commenter des contenus d'enseignement général bien connus mais où la nouveauté, qu'il s'agisse d'approche pédagogique ou de texte support (notamment en ce qui concerne l'iconographie ou le support), n'était pas absente.

Les notes se sont échelonnées de 3 à 17 sur 20. Les trois commissions qui ont reçu les candidats ont eu des écarts types et des moyennes assez proches. Tous les dossiers ont pu donner l'occasion à une partie des candidats qui devaient les commenter de construire des analyses et des perspectives pédagogiques pertinentes. .

**La partie qui a posé le plus de difficultés aux candidats a été le moment de traduction improvisée, particulièrement en langue grecque avec laquelle certains étaient très peu familiers.**

### 3. Les compétences évaluées lors de l'épreuve orale d'admission

Le jury est amené à se prononcer sur des aptitudes professionnelles propres au métier d'enseignant en général et plus particulièrement en lettres classiques.

**Le temps de préparation** est court relativement au corpus de documents qu'il faut analyser et à l'exposé qu'il faut préparer. Les candidats doivent donc être capables de lire et comprendre rapidement, restituer l'essentiel d'un texte lu, avoir un regard critique, être apte à élaborer une problématique et à construire rapidement un plan détaillé d'exposé.

**Les problématiques** que les dossiers contenaient n'étaient pas indiquées à l'avance aux candidats, mais la question posée était destinée à orienter leur réflexion. Ils devaient donc **porter un regard critique sur le dossier**, analyser l'ensemble didactique élaboré et la situation d'enseignement proposée, expliquer les attentes en termes de résultats et d'évaluation, et ne pas se contenter de décrire ou résumer les différentes parties : observer eux-mêmes que, par exemple, tel chapitre de manuel était mal construit car trop long ou trop ambitieux, avec des exercices qui n'étaient pas assez en lien avec les notions abordées. Les documents donnés aux élèves ne correspondaient pas toujours aux objectifs fixés par les textes de cadrage, en particulier avec le *Socle commun de connaissances et de compétences*. Parfois, c'est le rapport entre les notions abordées et les textes supports ou l'iconographie qui n'était pas bien évident, voire peu cohérent. Les candidats devaient donc anticiper les problèmes que pourrait rencontrer un enseignant avec ses élèves s'il suivait fidèlement la démarche proposée et suggérer ensuite des aménagements, des améliorations ou des activités de substitution, afin de pallier les insuffisances, voire les incohérences des documents supports.

Nombre de dossiers contenaient des documents représentatifs des évolutions programmatiques et des nouvelles exigences du métier d'enseignant : histoire des arts, nouveaux programmes de français ou des langues et cultures de l'Antiquité pour la classe de Quatrième, usage de l'outil numérique, prise en compte du *Socle commun de connaissances et de compétences*. Les candidats étaient amenés à identifier ces évolutions et indiquer comment les prendre en compte, voire à montrer qu'ils les avaient déjà intégrées dans leurs pratiques.

Le dossier pouvait contenir des éléments inattendus : texte, image ou auteur peu rencontrés dans un manuel, approche pédagogique novatrice. Les candidats pouvaient se montrer curieux et ouverts, rechercher l'intérêt ou les limites de ces nouveautés, admettre éventuellement une marge de progression dans leur développement personnel, sans se laisser déstabiliser par un élément qu'ils ne connaissent pas. Leur posture face à un objet inconnu, leur curiosité, leur désir d'en savoir plus serviront de modèles à leurs élèves.

**L'exposé** supposait que l'on sache s'adresser à autrui avec clarté et planifier son propos, faire preuve de qualités de communication. Il fallait montrer que l'on était capable de prendre la parole devant un public nouveau et d'occuper un espace sonore suffisant, que l'on suivait un plan ordonné, que l'on était dans une véritable expression orale, on pouvait admettre des hésitations, des erreurs, des reformulations successives, mais le moins possible. Enfin, la correction de la langue était essentielle.

**Le dialogue avec le jury** a été très important. On a pu démontrer que l'on savait échanger efficacement, défendre de façon convaincante certains partis pris, voire surprendre le jury en lui donnant à découvrir ce à quoi il n'avait pas lui-même suffisamment prêté attention dans un dossier ; mais il fallait aussi montrer que l'on savait prendre en compte les propositions d'autrui et que l'on pouvait évoluer dans son approche du problème. Certains de ces échanges, riches, ont pu rattraper des exposés qui avaient été maladroits.

**L'interrogation relative à la maîtrise de la langue française** : il s'agissait, dans tous les cas, de questions précises, qui pouvaient éclairer le sens. La plupart relevaient de la **capacité à identifier** : identification de la fonction d'un mot (nom ou adjectif), d'un groupe prépositionnel, de groupes introduits par une même préposition, de formes verbales (futur du passé, subjonctif), d'une proposition subordonnée, repérage de degrés de l'adjectif, repérage des propositions d'une courte phrase. Quelquefois, il a été proposé de réaliser l'un des exercices proposés par le dossier. Ces questions ont suscité d'étonnantes et nombreuses perplexités.

#### **La traduction improvisée :**

Les textes choisis, très courts, comportaient les indications nécessaires à la compréhension du texte (situation narrative, énonciateurs, locuteurs, éventuellement idées ou faits antérieurement exposés etc.), ainsi que les références habituelles (auteur, œuvre, livre, paragraphe, n° vers, etc.). Ils pouvaient être compris et traduits tels quels, sans passer par le mot à mot. Malheureusement, un nombre significatif de candidats n'a pu proposer que la lecture du texte, sans la moindre capacité à le déchiffrer. **Rappelons que l'épreuve du CAPES de Lettres classiques a pour objet de recruter des professeurs aptes à enseigner trois langues** : le français, le latin et le grec. À titre indicatif, nous donnons deux exemples de textes proposés à la traduction dans l'une et l'autre langue :



Texte grec :

*Confiance conjugale*

Ἐγὼ γάρ, ὦ Ἀθηναῖοι, ἐπειδὴ ἔδοξέ μοι γῆμαι καὶ γυναῖκα ἡγαμόμην εἰς τὴν οἰκίαν, τὸν μὲν ἄλλον χρόνον οὕτω διεκείμην ὥστε μήτε λυπεῖν μήτε λίσαν ἐπ' ἐκείνη εἶναι ὅ τι ἄν ἐθέλη ποιεῖν, ἐφύλαττον τε ὡς οἶόν τε ἦν, καὶ προσεῖχον τὸν νοῦν ὡσπερ εἰκὸν ἦν. Ἐπειδὴ δέ μοι παιδίον γίγνεται, ἐπίστευον ἤδη καὶ πάντα τὰ ἑμαυτοῦ ἐκείνη παρέδωκα, ἡγούμενος ταύτην οἰκειότητα μεγίστη εἶναι.

LYSIAS *Sur le meurtre d'Erastosthène*, I,6

διάκειμαι : être disposé, être dans tel état

ἡ οἰκειότης, τητος : parenté, familiarité

Texte latin :

*Au début de l'ouvrage, Salluste fait le portrait moral de Catilina.*

Vastus animus immoderata incredibilia nimis alta semper cupiebat. Hunc post dominationem L.Sullae libido maxima inuaserat rei publicae capiendae ; neque id quibus modis assequeretur, dum sibi regnum pararet, quicquam pensi habebat. Agitabatur magis magisque in dies animus ferox inopia rei familiaris et conscientia scelerum, quae utraque iis artibus auxerat, quas supra memoravi. Incitabant praeterea corrupti ciuitatis mores.

SALLUSTE, *La Conjuration de Catilina*, I, 5

Hunc : renvoie à Catilina, sujet du passage.

Magis magisque : de plus en plus.

Cette année encore, ont été plus particulièrement appréciés les candidats qui ont montré qu'ils maîtrisaient tout ou partie des **10 compétences professionnelles** des enseignants. Ces compétences identifiées par Philippe Perrenoud (*Dix nouvelles compétences pour enseigner*, 1999), se rapportent à des connaissances, des capacités ainsi qu'à des attitudes professionnelles fondamentales et indispensables pour remplir les missions confiées.

Ces compétences constituent désormais le référentiel de la formation des enseignants : circulaire N°2010--105 du 13-07-2010. Bulletin Officiel N°29 du 22 juillet 2010 accessible à l'adresse :

[www.education.gouv.fr/](http://www.education.gouv.fr/)

Nous indiquons les points clés que les candidats devaient garder en mémoire dans l'analyse d'une situation d'enseignement :

### **C1. Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique :**

Connaître les devoirs et enjeux éthiques de la profession d'enseignant.

### **C2. Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer :**

Le souci d'amener les élèves à maîtriser la langue conduit le professeur à intégrer dans les différentes situations professionnelles l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.

### **C3. Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale :**

Connaître l'essentiel des contenus à enseigner, qu'il s'agisse de la culture humaniste et de la maîtrise de la langue, ou, au moins, faire preuve de son propre appétit de lecture et de culture.

Avoir un regard critique sur les situations d'enseignement, voire être sensibilisé aux grands principes théoriques des sciences de l'éducation mis en application dans nos pratiques.

#### **C4. Concevoir et mettre en œuvre son enseignement :**

Définir des objectifs d'apprentissages adaptés, anticiper sur les difficultés des élèves, construire des progressions, des dispositifs pédagogiques variés, utiliser les différents outils et lieux mis à disposition dans les établissements scolaires.

#### **C5. Organiser le travail de la classe :**

Faire travailler les élèves ensemble en adaptant les formes d'interventions et de communication aux types de situations et d'activités prévues.

#### **C6. Prendre en compte la diversité des élèves :**

Adapter son enseignement à la diversité des élèves, travailler en équipe interdisciplinaire, avoir une réflexion qui dépasse le cadre de la seule classe, prendre en compte les objectifs d'apprentissages d'autres disciplines.

Gérer la progression des apprentissages, l'hétérogénéité des élèves, les responsabiliser, les impliquer.

#### **C7. Évaluer les élèves :**

Utiliser le résultat des évaluations pour adapter son enseignement aux progrès de l'élève ; faire comprendre aux élèves les principes d'évaluation et développer leurs propres capacités à évaluer leurs propres productions.

#### **C8. Maîtriser les technologies de l'information et de la communication :**

Se servir pour soi et avec les élèves des nouvelles technologies, en connaître les enjeux.

#### **C9. Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école :**

Inscrire sa pratique professionnelle dans l'action collective de l'établissement.

Travailler en équipe interdisciplinaire, avoir une réflexion qui dépasse le cadre de la seule classe, prendre en compte les objectifs d'apprentissages d'autres disciplines.

## **C10. Se former et innover :**

Envisager son développement personnel, construire sa propre formation.

**Pour réussir cette épreuve orale d'admission, l'exposé et l'entretien avec le jury doivent montrer que l'on a au moins adopté à titre personnel une démarche de développement de l'ensemble de ces compétences professionnelles.**

### POUR CONCLURE

Nous terminerons par quelques préconisations pour les futurs candidats:

- Un rappel :

Les nouveaux programmes de collège sont entrés en vigueur à la rentrée 2011 ; ceux de Troisième seront applicables à la rentrée 2012.

Les nouveaux programmes de lycée sont entrés en vigueur pour la Seconde et la Première à la rentrée 2011.

- Quelques conseils :

- Il est conseillé de s'exercer oralement avec un collègue à l'**analyse de documents** de type professionnel : extraits de manuels, de textes de cadrage, de productions d'élève, de documents pédagogiques de tout type, etc., en se demandant à chaque fois ce qu'ils impliquent du point de vue de ces compétences professionnelles.

- Observer des situations de cours, y compris dans d'autres disciplines, et échanger avec les enseignants concernés sera également profitable.

- Il est recommandé de s'entraîner à la **traduction** du grec et du latin, d'autant plus si l'on n'a pas enseigné l'une ou l'autre de ces langues depuis un certain temps – voire jamais. La pratique du « petit latin » ou du « petit grec », à partir d'auteurs aux programmes, n'a en rien perdu de son efficacité et pouvait permettre au candidat au moins d'identifier les caractéristiques majeures de l'extrait proposé en langue grecque ou latine

- Les nouvelles orientations donnent une place plus importante à la **grammaire** : afin de se préparer à la pleine efficacité de son enseignement, on veillera à s'exercer à la question sur la langue française en parcourant une grammaire méthodique du français.

-Enfin, il est toujours apprécié de montrer que l'on a la capacité d'établir des liens entre ces trois disciplines, de montrer le bénéfice que les élèves peuvent en retirer et **la plus-value que l'enseignement des Langues et Cultures** de l'Antiquité peut offrir à celui de la langue française.

=x=x=x=